

# La nation métisse de nos jours

Le Ralliement national des Métis (RNM) est l'organisme autochtone national qui gouverne les Métis au Canada.

- Selon Statistique Canada (2011), 4,3 % de tous les Canadiens s'identifient comme étant des Autochtones.
- Parmi eux, 32,3 %, soit 451 795 personnes, s'identifient comme étant des Métis

Le RNM compte cinq organismes de gouvernance :

Métis Nation British Columbia (MNBC)

Métis Nation of Alberta (MNA)

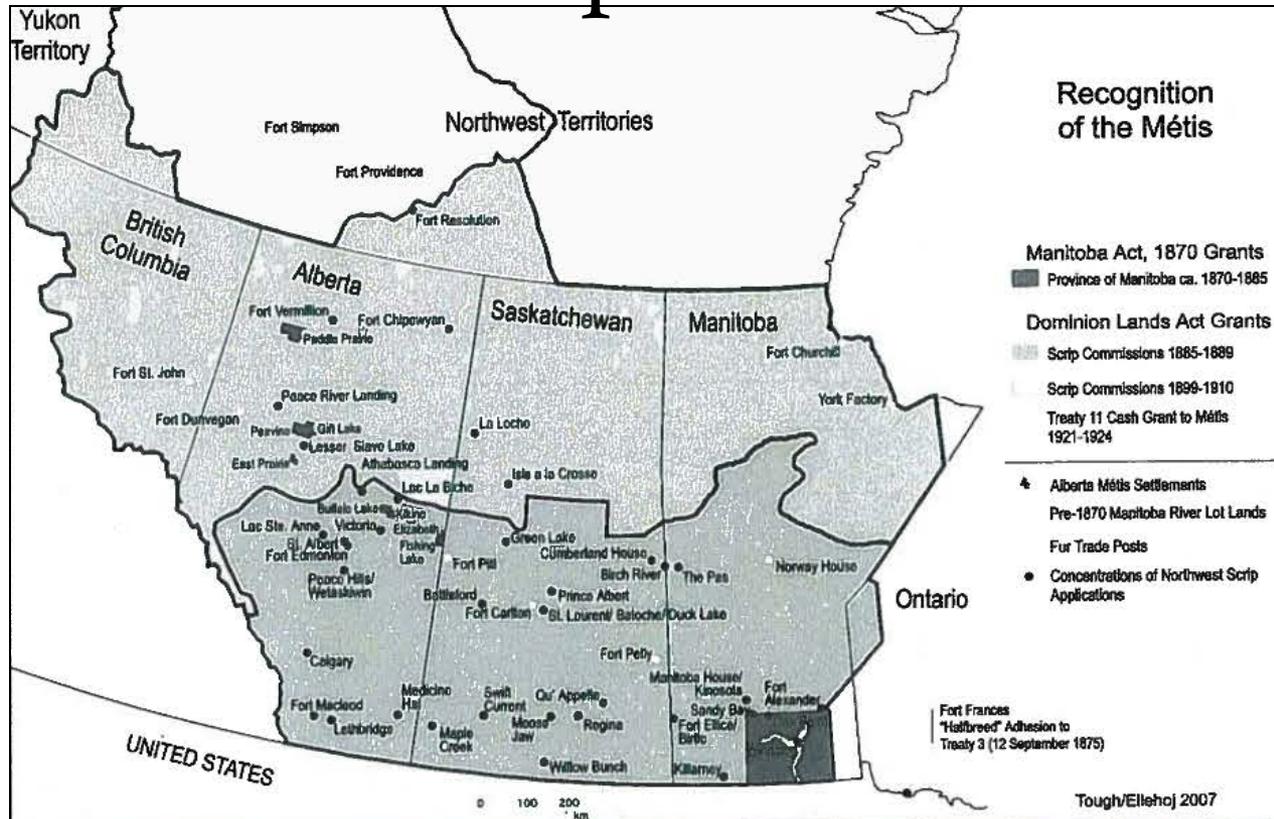
Métis Nation of Saskatchewan (MN-S)

Manitoba Metis Federation (MMF)

Métis Nation of Ontario (MNO)



# Carte des territoires Métis reconnus par le RNM



# Métis Nation British Columbia

À notre sujet :

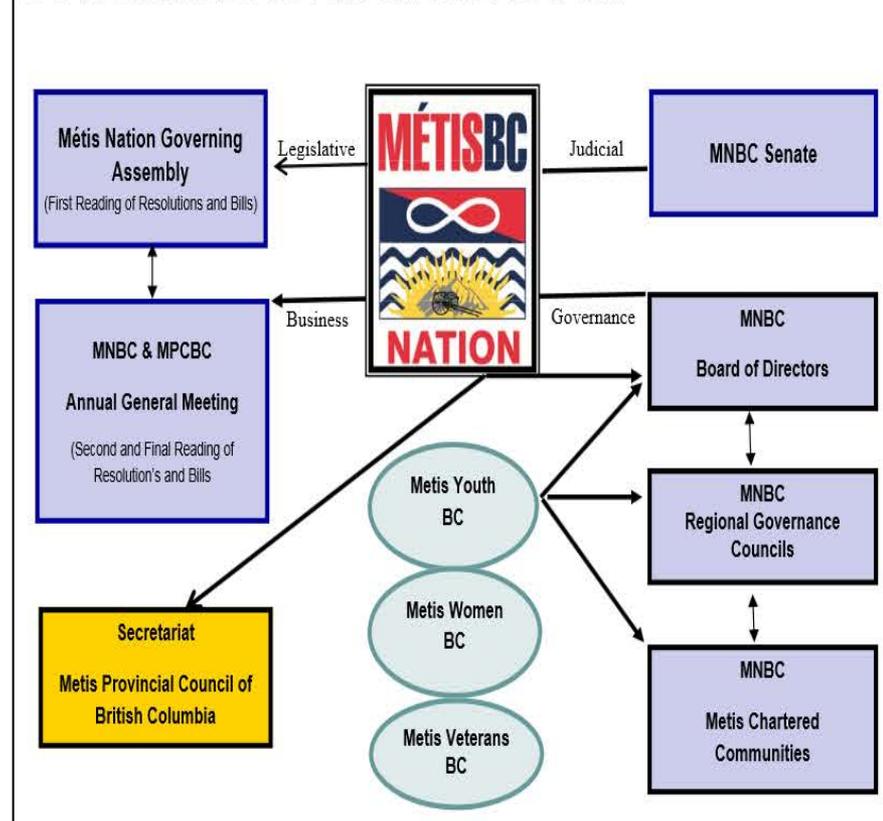
Nation autonome :

- 69 475 personnes s'identifiant comme Métis en Colombie-Britannique (recensement de 2011)
- Constituée en 1996 sous le nom de Conseil provincial des Métis de la Colombie-Britannique (MPCBC)
- Constitution de la MNBC adoptée en 2003

Métis Nation British Columbia (MNBC)

- *Loi sur la citoyenneté* adoptée en 2005
- Plus de 12 000 citoyens métis inscrits
- 35 communautés métisses à charte

## GOVERNANCE STRUCTURE CHART

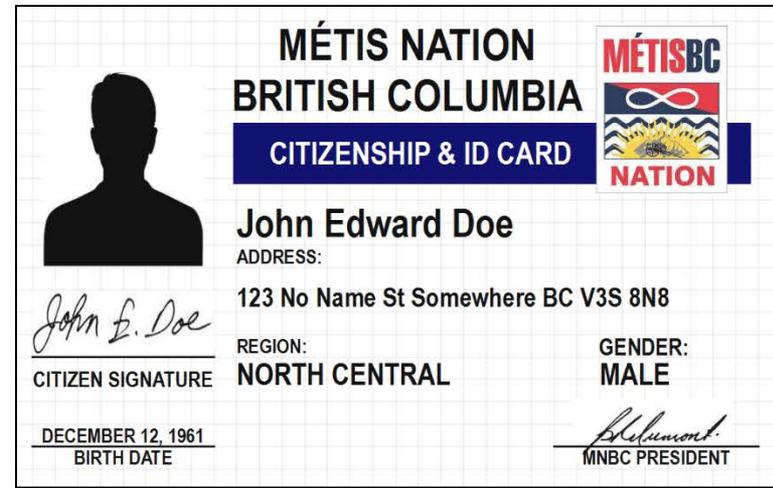


# Carte de citoyenneté de la Métis Nation British Columbia

Éléments de sécurité :

- Hologramme
- Système de codage par bande magnétique
- Numéro d'identification unique
- Photo et signature numériques

La carte doit être renouvelée tous les cinq ans. Elle est nécessaire pour pouvoir voter, pour se présenter aux élections de la nation métisse, pour participer en tant que délégué à l'assemblée générale annuelle et pour obtenir une carte de récolte.



**MÉTIS NATION  
BRITISH COLUMBIA**



**CITIZENSHIP & ID CARD**



**John Edward Doe**  
ADDRESS:  
123 No Name St Somewhere BC V3S 8N8

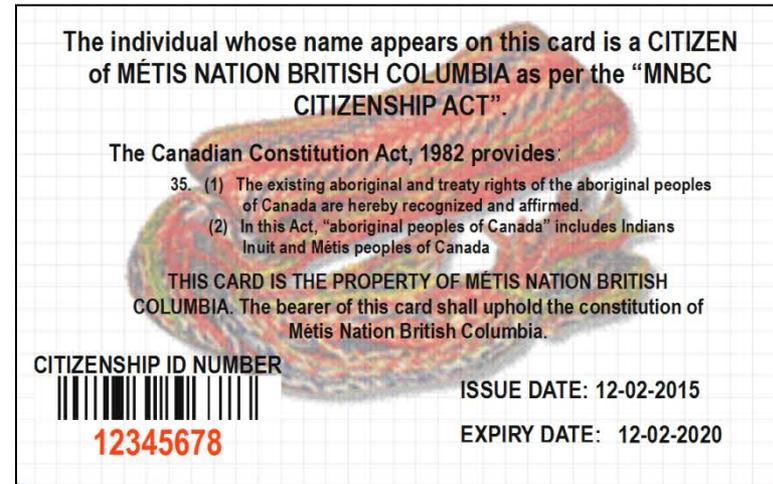
*John E. Doe*  
CITIZEN SIGNATURE

REGION:  
**NORTH CENTRAL**

GENDER:  
**MALE**

DECEMBER 12, 1961  
BIRTH DATE

*B. Belmont*  
MNBC PRESIDENT



The individual whose name appears on this card is a CITIZEN of MÉTIS NATION BRITISH COLUMBIA as per the "MNBC CITIZENSHIP ACT".

The Canadian Constitution Act, 1982 provides:

35. (1) The existing aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada are hereby recognized and affirmed.  
(2) In this Act, "aboriginal peoples of Canada" includes Indians Inuit and Métis peoples of Canada

THIS CARD IS THE PROPERTY OF MÉTIS NATION BRITISH COLUMBIA. The bearer of this card shall uphold the constitution of Métis Nation British Columbia.

CITIZENSHIP ID NUMBER  
  
**12345678**

ISSUE DATE: 12-02-2015  
EXPIRY DATE: 12-02-2020



# Daniels c. Canada

-La Cour d'appel fédérale du Canada a rendu sa décision le 17 avril 2014. La Cour a confirmé les principaux points des décisions des tribunaux inférieurs qui avaient affirmé que les Métis sont la responsabilité du gouvernement fédéral et qu'ils devraient être désignés comme « Indiens » en vertu de l'article 91 (24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*

-La Cour suprême a entendu l'appel le 8 octobre 2015

-Sa décision n'est pas attendue avant le printemps 2016



## Un nouveau processus de nation à nation

«Nous renouvellerons d'emblée le processus de nation à nation avec les peuples autochtones afin de faire progresser les dossiers qui sont prioritaires pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits »

- Plateforme du Parti libéral de 2015, p 46.



À droite : Clément Chartier, président du RNM, félicite le premier ministre Justin Trudeau



Ci-dessus : Le premier ministre Justin Trudeau et Bruce Dumont, président de la MNBC

